RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ

#2019

Le numérique en santé avance.

4 PRÉFACE DE JACQUES LUCAS
5 ÉDITO D'ANNIE PRÉVOT
6 FEUILLE DE ROUTE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ
8 LES TEMPS FORTS EN 2019
10 MISSION #1
18 MISSION #2
22 MISSION #3
28 COMMUNICATION

L'Agence du Numérique en Santé accompagne la transformation numérique du système de santé aux côtés de tous les acteurs concernés des secteurs sanitaire, social et médico-social, privés comme publics, professionnels ou usagers.
Sous l'égide de la délégation ministérielle du numérique en santé, elle assure trois grandes missions. La première vise à créer les conditions du développement et de la régulation du numérique en santé. La deuxième mission consiste à permettre aux professionnels et aux usagers de bénéficier de l'innovation et des mutations numériques. Enfin, l'Agence assiste les pouvoirs publics dans la conduite de projets numériques d'intérêt national.
L'Agence compte environ 140 collaborateurs dont les compétences reflètent la diversité d'expertises nécessaires à la conduite de projets dans le domaine de la e-santé : métier, technique et juridique, mises au service de la construction du cadre de la e-santé (référentiels, labels…) et de systèmes d'information.

L'année 2019 a été une année charnière pour l'Agence du Numérique en Santé. Elle a permis d'installer les missions de l'Agence dans une nouvelle gouvernance et de consolider la mise en œuvre des projets découlant de la feuille de route stratégique du numérique en santé. Cette année a signé une cohérence dans les projets, visant tous à accélérer la mise en place des moyens numériques pour une plus grande efficience de notre système de santé. Les moments de partages et d'échanges entre tous les acteurs de la e-santé, lors du Tour de France dans les régions avec la délégation ministérielle du numérique en santé, soulignent bien l'accompagnement et l'adéquation des actions opérationnelles de l'Agence avec ceux qui s'impliquent au quotidien face aux réalités et problématiques territoriales.

Aujourd'hui, les moyens et les usages du numérique en santé entrent dans les faits. Ils facilitent le quotidien d'un nombre considérable d'acteurs de l'écosystème de la e-santé qui sont tous au cœur même de la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes malades, mais aussi dans les domaines de la prévention, de l'éducation à la santé, de l'éducation thérapeutique... Les patients et les professionnels de santé constatent les apports du numérique dans la coordination des soins, les relations entre l'ambulatoire et l'hospitalisation, l'organisation des parcours de soins, la téléconsultation, la téléexpertise, les télé-soins, pour ne citer que cela. La télémédecine est, par exemple, un facteur majeur d'orientation des patients, d'accès aux soins, de suivis des personnes atteintes de maladies chroniques, de soulagement des services d'urgences en les recentrant sur les situations effectivement urgentes. Pour autant, le numérique appliqué au secteur de la santé n'est qu'un des moyens pour répondre aux besoins. Il ne vise en rien à la robotisation des soins, à leur dépersonnalisation, à une déshumanisation des relations entre soignants et soignés. On pourrait même soutenir l'inverse. Le numérique en santé n'est qu'un ensemble de moyens et d'outils dont la bienfaisance, la non malfaisance, l'autonomie de la personne et sa dignité, la justice – principes cardinaux de l'éthique médicale – peuvent se trouver renforcées. Les moyens et outils numériques doivent s'intégrer tout naturellement dans l'organisation des soins et des parcours avec des prises en charge facilitées et personnalisées des patients par des équipes de soins et des acteurs médico-sociaux, dans les **réalités concrètes des territoires de proximité.**

Dr Jacques Lucas
Président
de l'Agence
du Numérique
en Santé

Le rapport d'activité que je préface ainsi va exposer et détailler les travaux de l'Agence que j'ai aujourd'hui l'honneur de présider. Les enjeux du numérique en santé sont considérables, il reste donc encore beaucoup à faire. Des avancées concrètes ont émergé par le travail et l'engagement quotidien de toutes celles et ceux qui font vivre l'Agence du Numérique en Santé, et ne mesurent pas leur temps. Je tenais à les en remercier particulièrement.

Annie Prévot
Directrice Générale
de l'Agence du Numérique
en Santé

Voici maintenant un an que j'ai le plaisir de diriger l'Agence du Numérique en Santé. Les projets numériques dans le domaine de la santé sont riches et ambitieux. À l'heure où je rédige ce premier édito, le pays traverse une crise sanitaire sans précédent face à la COVID-19 donnant une envergure encore plus particulière aux projets portés par notre Agence. En l'espace de quelques mois, le numérique en santé est devenu indispensable pour accompagner la transformation de notre système de santé.

C'est dans cette optique que l'Agence poursuit sa quête de l'excellence opérationnelle dans le domaine des référentiels et des services socles pour accélérer le déploiement du numérique en santé.

Outre les grands programmes qu'elle conduit comme le SI-Samu - qui a permis de déployer un portail collaboratif et des outils participatifs bien utiles en ces temps de crise sanitaire - l'Agence du Numérique en Santé s'est employée à enrichir et à développer les référentiels socles indispensables à une accélération optimale et sécurisée du numérique en santé. Ainsi, les travaux sur l'interopérabilité, les référentiels et la sécurité se sont intensifiés. Certaines de ces opérations produisent des effets de levier pour la mise en œuvre de dispositifs numériques. Il en va ainsi du déploiement de la e-CPS couplée avec Pro Santé Connect qui offrira le bénéfice d'une authentification forte à de nouveaux acteurs et ce, à partir de leur téléphone ou tablette. C'est aussi le cas de l'adoption de l'Identifiant National de Santé dans les textes ou encore les outils de tests que nous allons mettre en œuvre autour des référentiels d'interopérabilité et dont les chantiers ont été lancés dès 2019. Enfin, le déploiement de la messagerie sécurisée de santé s'est poursuivi à un bon rythme.

Ces travaux vont trouver une vraie visibilité et des usages sur le terrain dès aujourd'hui.

Les standards et briques de base au service de la feuille de route de la e-santé ont été décrits dans la doctrine technique du numérique en santé. Pour accompagner les territoires et les industriels vers la conformité aux normes et standards, l'outil Convergence a été développé : il permettra à chacun de mesurer le chemin à parcourir pour se mettre en conformité avec la doctrine nationale.

À partir de ces outils mais surtout via les actions que nous menons au quotidien, nous avons la volonté d'établir des liens forts avec notre écosystème.

Par la participation active au Tour de France de la e-santé, nous avons renforcé le contact avec les territoires, les industriels et tous les autres acteurs de la e-santé. En plus des 17 étapes du Tour de France, s'ajoutent 5 ateliers citoyens, de nombreuses rencontres avec les industriels et 3 Projectathons que nous avons co-animés en 2019. Ces échanges nous ont montré combien il est indispensable de se nourrir et de partager avec les acteurs proches du terrain. Concrètement afin que les normes et standards d'interopérabilité soient plus en phase avec les besoins de l'écosystème et des industriels, un nouveau modèle de gouvernance du cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé, plus participatif, a été travaillé et sera effectif en 2020.

Enfin, grâce à une nouvelle gouvernance plus claire, nous avons entrepris de revoir nos méthodes de travail avec nos instances et membres avec le souci complémentaire de promouvoir un climat social serein.

Un nouveau Président, tout à la fois médecin et expert du numérique, a été désigné. L'État étant dorénavant représenté par la Délégation ministérielle du Numérique en Santé, une nouvelle gouvernance simplifiée et transparente s'est traduite par un avenant à la convention constitutive qui a, par ailleurs, entériné notre nouvelle identité. La clarification de nos missions ainsi que la simplification des processus avec les administrateurs permettent d'envisager un suivi et des échanges plus stratégiques et plus transparents.

Bien sûr, rien ne se fera sans une motivation et un engagement de chaque jour des collaborateurs de l'Agence. Aussi, nous nous employons à renforcer nos compétences internes tout en renouvelant nos méthodes de travail. Mis en place dès 2019 et éprouvé durant les mouvements de fin d'année, le télétravail nous a permis d'être très rapidement opérationnels durant la crise sanitaire.

Promouvoir une Agence efficiente où il fait bon vivre, tel est notre souhait. Que les chantiers engagés en 2019 décrits dans ce rapport d'activité soient autant de sillons qui ouvrent de belles promesses pour l'avenir.

2019,
l'année du numérique en santé

L'année 2019 a été marquée par le lancement de la feuille de route « Accélérer le virage numérique en santé », embarquant ainsi institutionnels, professionnels de santé, industriels, établissements de santé, acteurs du médico-social et du social dans une ambitieuse stratégie de déploiement des outils de e-santé en France et la mise à disposition en 2022 d'une plateforme numérique nationale, notamment l'Espace Numérique de Santé pour les usagers.

À l'heure de la transformation de notre système de santé, le chantier du numérique en santé était incontournable et l'annonce des cinq grandes orientations et des vingt-six actions de la feuille de route a tracé et rythmé le chemin de nos différents travaux tout au long de l'année.

Cette feuille de route a renforcé dans un premier temps la gouvernance du numérique en santé en France. Dès 2019, l'ASIP Santé est devenue l'Agence du Numérique en Santé avec à sa tête une nouvelle directrice, Annie Prévot et un président issu du monde des professionnels de santé, Dr Jacques Lucas. Dotée de nouvelles missions clairement définies, l'Agence agit au plus près de la Délégation ministérielle du Numérique en Santé pour mettre en œuvre les orientations dédiées au secteur de la santé et du médico-social.

L'Agence du Numérique en Santé a œuvré à l'enrichissement des référentiels de sécurité, d'interopérabilité et du référentiel d'acteurs de santé RPPS+. Elle a mis en production Pro Santé Connect permettant l'authentification par e-CPS, lancé des audits de cybersurveillance et élargi son accompagnement en cybersécurité au secteur médico-social. L'Agence a mis en place un service de gestion des terminologies de santé et a lancé en concertation le référentiel fonctionnel socle de la télémédecine. Pour finir, elle a aussi activement travaillé au déploiement de la MSSanté, a apporté son appui à l'élaboration et la concertation de la doctrine technique du numérique en santé et créé l'outil Convergence pour mesurer la conformité des solutions à cette doctrine.

Pendant l'année 2019, cette feuille de route a été présentée et débattue au plus proche du terrain auprès de l'ensemble de l'écosystème dans le cadre du Tour de France de la e-santé, emportant une adhésion massive. De même, des Ateliers Citoyens du numérique en santé ont été organisés sur les territoires afin de recueillir les attentes de la population en la matière. Cet alignement de tous les acteurs lance à présent une nouvelle phase pour 2020 avec le déploiement des différentes actions sur le terrain.

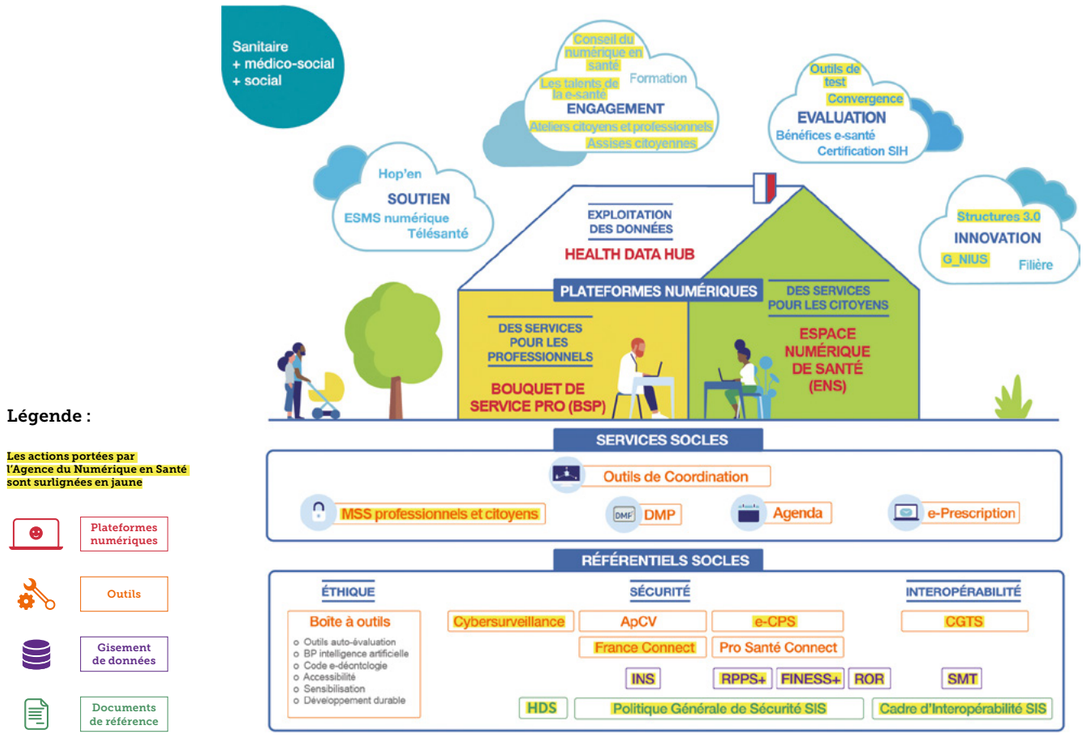

Légende :

Les actions portées par l'Agence du Numérique en Santé sont surlignées en jaune

- Plateformes numériques
- Outils
- Gisement de données
- Documents de référence

À l'heure où nous parlons, l'épidémie COVID-19 a sévi fortement en France.

Cette crise sanitaire sans précédent a confirmé la pertinence de la feuille de route et le nécessaire besoin d'accélérer sa mise en œuvre par les acteurs publics et privés. Car le numérique en santé est incontournablement devenu l'une des réponses à cette crise sanitaire : télémédecine et téléexpertise, transmissions et échanges des données de santé des patients en toute sécurité avec les messageries sécurisées de santé, optimisation et prévoyance des lits disponibles en salle de réanimation grâce au programme ROR, accompagnement des structures de santé face aux attaques numériques… Autant de sujets que l'Agence du Numérique en Santé poursuit, déploie et accélère pour proposer des outils numériques en santé performants et opérationnels.

Cet alignement de tous les acteurs lance à présent une nouvelle phase pour 2020 avec le déploiement des différentes actions sur le terrain.

De nombreux projets ont déjà été menés avec succès grâce à une mobilisation exceptionnelle de tous les acteurs (associations de patients, professionnels et établissements de santé, industriels, …). Les référentiels socles ont été enrichis, de nouveaux systèmes d'information ont été construits, des services numériques à destination des citoyens et des soignants en permettant à tous de réutiliser les contenus et algorithmes sous-jacents ont été développés, le tout grâce à une animation et une synergie de l'écosystème de la e-santé.

Avec enthousiasme et détermination, l'écosystème de la e-santé s'est pleinement engagé dans ce projet d'envergure qu'est la feuille de route du numérique en santé. L'année 2019 peut se résumer ainsi : douze mois de rencontres, d'échanges, de partages et de travail qui ont permis de converger vers une vision et un état d'esprit commun pour avancer ensemble.

À présent, l'heure est venue de pérenniser ces projets et accélérer la réalisation de l'ensemble de la feuille de route du numérique en santé.

LES TEMPS FORTS EN 2019

JANVIER À JUILLET >>>

15 JANVIER

Lancement du nouveau site **esante.gouv.fr**

17 JANVIER

MSSanté
Journée d'échanges autour de la transformation numérique des laboratoires de biologie médicale et de leurs prescripteurs

21 FÉVRIER

Rencontre de la communauté européenne e-santé
autour de 19 pays européens dans le cadre du projet européen eHAction

10 AVRIL

Projectathons
« Compte rendu de biologie » et « Cahier de liaison » au Connectathon Européen de Rennes

12 AVRIL

Journée sur l'interopérabilité
au Connectathon Européen de Rennes

25 AVRIL

Lancement de la feuille de route du numérique en santé

21-23 MAI

Salon HIT Paris HealthCare Week

27 JUIN

Premier Conseil du Numérique en Santé

JUIN

Ajout de la **Classification Internationale des Soins Primaires (CISP)** et du thesaurus **ADICAP** au Catalogue des Terminologies de santé

1er JUILLET

Arrivée d'Annie Prévot,
directrice de l'Agence du Numérique en Santé

SEPTEMBRE À DÉCEMBRE >>>

TOUR DE FRANCE DES RÉGIONS DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

SEPTEMBRE

Mise à disposition d'une application **e-CPS** assortie d'un fournisseur national d'identité sectoriel dit **Pro Santé Connect**

5 SEPTEMBRE

Lancement de la première étape du **Tour de France de la e-santé**

5 SEPTEMBRE

Ouverture de l'espace de concertation

30 SEPTEMBRE

Mise en concertation de la **doctrine technique du numérique en santé**

1er OCTOBRE

Premier Atelier Citoyen du numérique en santé

3 OCTOBRE

Colloque national sur la **sécurité des systèmes d'information des établissements de santé et médico-sociaux**

13 NOVEMBRE

Télémédecine
Publication des études et mise en concertation du référentiel socle de télémédecine

21-22 NOVEMBRE

Journées Nationales des Industriels

Projectathon sur le **« Volet de Synthèse Médicale »**

TOUS CYBER VIGILANTS

28 NOVEMBRE

Lancement de la campagne **cybersécurité à l'hôpital**

20 DÉCEMBRE

L'ASIP Santé devient l'Agence du Numérique en Santé

MISSION #1

L'Agence du Numérique en Santé crée les conditions du développement et de la régulation du numérique en santé.

Face aux nombreux acteurs de l'écosystème de la e-santé, il est nécessaire de poser des cadres clairs et les bonnes pratiques pour faciliter le partage et les échanges de données de santé. L'Agence s'assure que ces données peuvent être collectées, échangées et partagées en toute confiance sur le territoire français tout en respectant l'autonomie des systèmes d'information de santé.

Elle mène ainsi de nombreux projets et propose des dispositifs essentiels répondant aux exigences de sécurité, d'urbanisation et d'interopérabilité nécessaires à un déploiement de la e-santé en France.

URBANISATION : EN 2019, DEUX PROJETS PHARES POUR LES FONDATIONS DE LA E-SANTÉ EN FRANCE

Publication de la doctrine technique du numérique en santé : un bel exemple de travail collectif qui ancre les fondements de la e-santé en France.

Plusieurs mois d'échanges et de concertations publiques ont permis de publier, sous le pilotage de la délégation ministérielle du numérique en santé, la doctrine technique du numérique en santé. Elle fournit le cadre de référence dans lequel devront s'inscrire les services numériques d'échange et de partage de données de santé dans les prochaines années.

Un cadre d'urbanisation, publié en novembre 2019, complète cette doctrine technique pour assurer la cohérence de l'ensemble des systèmes d'information de santé sur la base du cadre d'urbanisation européen et du cadre d'urbanisation des SI de l'État.

En 2020 Évolutive, la doctrine sera mise à jour en lançant de nouvelles concertations ouvertes à tous les acteurs.

DOCTRINE TECHNIQUE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

+ de 250
contributions

OUTIL CONVERGENCE

17
régions concernées

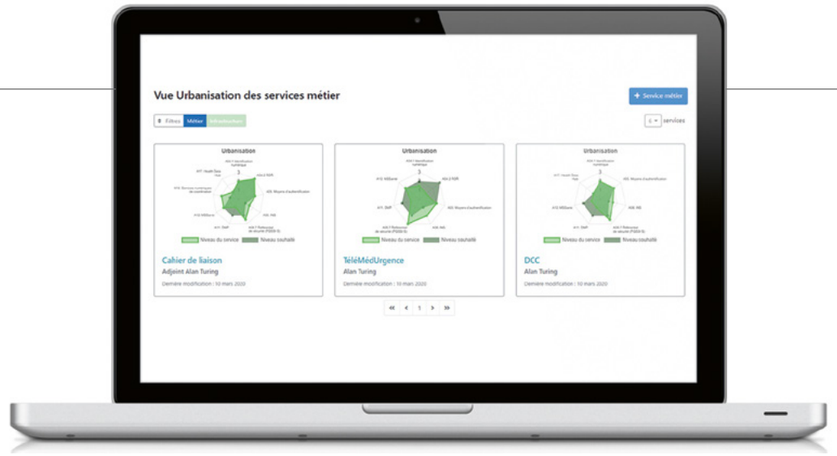

L'outil Convergence, un indispensable pour mesurer la conformité à la doctrine e-santé

L'outil web en ligne appelé Convergence permet aux promoteurs de services numériques d'évaluer la conformité de leur solution aux principes d'urbanisation, de sécurité et d'interopérabilité décrits dans la doctrine technique. Construit à l'été 2019, cet outil a été testé dans un premier temps par trois régions : Île-de-France, Occitanie et Grand Est. Il est à présent renseigné par tous les Groupements régionaux d'appui au développement de la e-santé (GRADeS), et leur permet ainsi d'évaluer la conformité des services proposés en région puis de définir leur trajectoire de convergence.

En 2020 Une nouvelle version de l'outil Convergence destinée aux éditeurs et industriels pour leur permettre d'autoévaluer leurs solutions sera mise en service. Les résultats seront publiés sur le site de l'Agence du Numérique en Santé.

SÉCURITÉ

La politique générale de sécurité des systèmes d'information de santé (PGSSI-S) fixe les exigences de sécurité des services numériques en santé

La PGSSI-S se compose de référentiels pour fixer et décrire les exigences de sécurité des systèmes d'information. Elle contient également des guides pour accompagner les acteurs de santé, en décrivant les bonnes pratiques organisationnelles et techniques.

En 2019, le référentiel sur la force probante des documents de santé a été élaboré, publié et mis en concertation. Une vingtaine d'acteurs ont apporté leurs contributions, toutes analysées par les équipes avant publication du référentiel.

En 2020 Une mise à jour de plusieurs référentiels contenus dans la PGSSI-S est prévue en 2020 pour les aligner avec les principes décrits dans la doctrine technique. La gouvernance sera renforcée.

CYBERSÉCURITÉ

300
établissements ont déclaré **392 incidents** des systèmes d'information

43 %
de ces incidents sont d'origine malveillante

70
demandes d'accompagnement

Accompagner les structures de santé à la cybersécurité

La Cellule Accompagnement Cybersécurité des Structures de Santé (ACSS) propose un véritable accompagnement et suivi dans le cadre du traitement des incidents et apporte une démarche méthodique pour améliorer la résilience des structures face aux actes de cybermalveillance. Le portail cyberveille met à disposition fiches et guides partageant les bonnes pratiques en matière de cybersécurité et informant des dernières actualités.

L'année 2019 a permis d'éviter des conséquences nuisibles sur la prise en charge des patients face à une recrudescence des cyberattaques. En 2019, 300 établissements ont déclaré 392 incidents, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2018. Ce nombre d'incidents est majoritairement d'origine malveillante (43 %).

En 2020 Une campagne nationale de sensibilisation et d'information sur les risques numériques en santé se déroule, avec un mot d'ordre : « TOUS CYBERVIGILANTS ! ». Les ambitions dans la sécurité numérique se traduiront dès 2020 par l'extension progressive du dispositif de déclaration des incidents de sécurité à l'ensemble des acteurs de santé dont le médico-social et la mise en place d'un véritable service national de cybersurveillance en santé.

Identifiant National de Santé (INS), identifiant clé du système de santé

L'INS permet de fiabiliser le référencement des données de santé et des données administratives des usagers. Il en facilite ainsi l'échange et le partage. La publication du référentiel INS en décembre 2019 a permis à l'Agence de poursuivre son travail d'accompagnement pour sensibiliser les professionnels à ce projet, réfléchir sur la manière de l'intégrer et l'utiliser dans les processus et les systèmes d'information, tout en repensant les politiques et pratiques d'identitovigilance. Ces travaux s'articulent avec ceux portés par la Cnam qui fournit les téléservices INSi et le GIE SESAM-Vitale qui accompagne les éditeurs.

En 2020 L'année 2020 sera marquée par l'accélération du déploiement de l'Identifiant National de Santé dans les logiciels et systèmes d'information de santé comme prérequis indispensable à un développement cohérent de la e-santé en France.

« Chaque professionnel de santé pourra identifier de la même façon ses patients et échanger facilement et en toute sécurité les informations utiles. Les groupements régionaux de la e-santé sont là pour vous accompagner. »

Cellule régionale d'identitovigilance de Nouvelle Aquitaine

HÉBERGEMENT DES DONNÉES DE SANTÉ

100
certifications pour les HDS

ANNUAIRE SANTÉ

8 000
téléchargements en libre accès par mois

L'hébergement des données de santé (HDS), un gage de qualité pour sécuriser nos données de santé

2019 marque la première année complète autour de la nouvelle procédure de certification des hébergeurs de données de santé en lieu et place de l'agrément. Les hébergeurs sont désormais certifiés sur la base d'un référentiel, par des organismes accrédités par le COFRAC, sur le même modèle que toutes les normes ISO. La procédure a prouvé son efficacité et sa rapidité avec près de 100 hébergeurs certifiés à fin 2019.

Un groupe de travail s'est tenu au second semestre 2019 autour des questions propres au dispositif de la certification HDS : études sur les modalités d'encadrement de l'activité 5 d'HDS et gouvernance relative à l'hébergement des données de santé.

En 2020 L'hébergement des données de santé évolue de manière à prendre en compte les apports du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), notamment sur la notion de responsabilité conjointe et les nouveaux droits des personnes.

ÉVOLUTION EXPONENTIELLE DES CERTIFICATIONS HDS

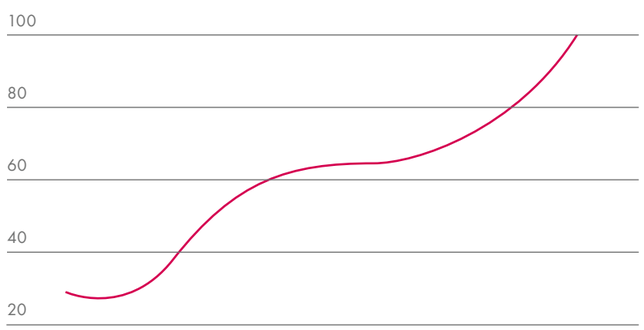

Référencer les professionnels de santé à travers l'Annuaire Santé

L'Annuaire Santé publie les données d'identification des professionnels de santé habilités à exercer, enregistrées dans le RPPS et ADELI : au total ce sont **1,4 million de professionnels référencés**. Les travaux pour intégrer à l'Annuaire Santé les infirmiers se poursuivent depuis 2019 et des évolutions des webservices de publication ont été réalisées afin de simplifier la navigation et les recherches.

En 2020 L'Annuaire Santé a vocation à contenir les données d'identification de tous les professionnels qui ont besoin d'utiliser des services de e-santé (secrétaires médicales, aides-soignants, gestionnaires de cas MAIA, …). Des expérimentations seront lancées fin 2020 pour commencer à les enregistrer.

CPS

559 926
cartes produites en 2019

e-CPS

18
services en production pour un potentiel de

80 000
utilisateurs

Professionnels de santé, authentifiez-vous en toute sécurité avec votre CPS ou la e-CPS ou via des certificats logiciels

La carte CPS ou Carte de Professionnel de Santé est une carte d'identité professionnelle électronique dédiée aux secteurs de la santé et du médico-social. Elle permet à son titulaire de s'authentifier et de signer, et de sécuriser l'émission des feuilles de soin électroniques. Un renouvellement massif de cartes arrivant à échéance a débuté en octobre 2019 et se poursuivra sur tout 2020 avec l'intégration d'une nouvelle puce et d'un nouveau visuel.

En 2019, l'Agence du Numérique en Santé a délivré 6 116 certificats logiciels. Ces certificats logiciels sécurisent les échanges de données de santé informatisées entre les professionnels de santé exerçant en laboratoires de ville, à l'hôpital et dans les établissements médico-sociaux.

L'application e-CPS, mise en production en juin 2019, permet à un professionnel de s'authentifier auprès de services en ligne en utilisant son smartphone (ou tablette, …). L'authentification permise par e-CPS s'adapte aux usages, notamment en situation de mobilité, par exemple au domicile du patient. L'application e-CPS est assortie du fournisseur d'identité sectoriel santé (Pro Santé Connect) qui réalise l'authentification à la place des services numériques de santé. Cela permet aux éditeurs de se décharger de cette gestion, des contraintes techniques associées, et de se consacrer aux services à valeur ajoutée métier qu'ils peuvent proposer.

En 2020 Chaque personne enregistrée dans l'Annuaire Santé avec son mail et son numéro de téléphone pourra activer sa e-CPS.

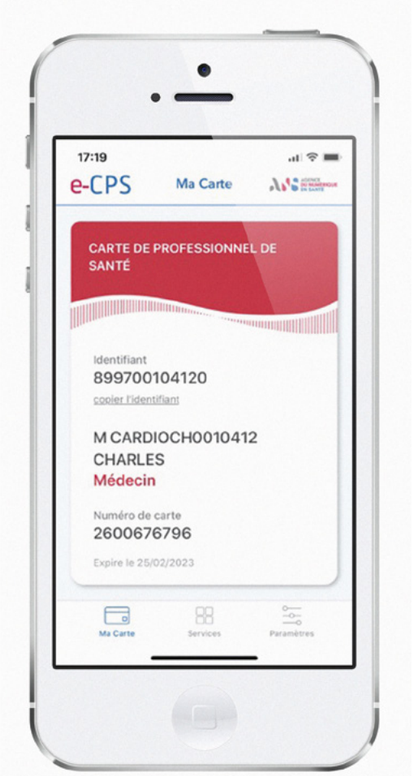

La région Auvergne-Rhône-Alpes propose maintenant la e-CPS aux 30 000 professionnels qui accèdent à son bouquet de services numériques régional.

Appli e-CPS disponible sur GooglePlay et l'AppStore

INTEROPÉRABILITÉ
13
nouvelles spécifications

INTEROPÉRABILITÉ
5
concertations

INTEROPÉRABILITÉ
7
sessions ou formations

LE RÉPERTOIRE OPÉRATIONNEL DES RESSOURCES

Le répertoire opérationnel des ressources (ROR), un outil au cœur de la gestion de l'orientation des patients

Le répertoire opérationnel des ressources (ROR) est le référentiel de données qui décrit l'offre de santé sanitaire et médico-sociale sur le territoire. Il permet d'identifier, pour chaque structure de santé, son offre de soin, ses lits installés et ses lits disponibles. En 2019, les applications d'orientation des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap ont développé des interfaces pour consommer les données du ROR. L'application Santé.fr a finalisé la connexion à l'ensemble des applications ROR régionales. Parallèlement, le peuplement des établissements sanitaires et médico-sociaux en région s'est poursuivi.

En 2020 Le peuplement des ROR continuera avec l'initialisation du peuplement de l'offre de ville à partir des données du RPPS. Actuellement, chaque région est dotée d'un répertoire conforme au cadre national et enrichi de données spécifiques à la stratégie de son agence régionale de santé (ARS). Le développement d'un ROR national est prévu pour disposer d'une base de données unique, facilitant ainsi leur remontée et leur traitement.

Les industriels en plein test lors du projectathon Volet de Synthèse Médicale

SMT
32
terminologies

SMT
700 000
termes

CGTS
3
unités de production contractualisées

INTEROPÉRABILITÉ

Le cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé (CI-SIS) pour échanger et partager de la donnée de santé

Le CI-SIS propose des règles techniques et sémantiques, destinées aux éditeurs et porteurs de projets numériques en santé, pour favoriser le partage et l'échange de données de santé. Il s'est enrichi progressivement courant 2019.

Trois projectathons ont été réalisés durant l'année autour du compte rendu de biologie, du cahier de liaison et du Volet de Synthèse Médicale. Ces rendez-vous offrent aux éditeurs une occasion de tester leurs solutions en situation réelle et à l'Agence une opportunité d'améliorer ses outils de tests et ses spécifications d'interopérabilité grâce aux retours concrets des éditeurs.

Les laboratoires de biologie ont bénéficié de plusieurs sessions de formation au transcodage LOINC dans toute la France au second semestre 2019.

En 2020 La gouvernance de l'interopérabilité sera élargie aux maîtrises d'ouvrage et aux professionnels de santé. Un espace de tests d'interopérabilité sera mis à disposition des industriels courant 2020. Cet espace permet de vérifier la capacité des services numériques à assurer l'interopérabilité de leurs documents et données de santé. Les résultats des tests menés sur l'espace seront publiés sur le site de l'Agence du Numérique en Santé pour permettre aux utilisateurs finaux de vérifier le niveau d'interopérabilité de leurs solutions.

Le centre de gestion des terminologies de santé (CGTS) et le serveur multi-terminologies (SMT)

Le centre de gestion des terminologies de santé est un guichet national public qui distribue les terminologies de santé et autres ressources sémantiques, et permet ainsi le codage précis d'une information. Il a été créé en 2019 avec la mise à disposition d'un catalogue des terminologies de santé publié sur esante.gouv.fr.

esante.gouv.fr/interoperabilite/espace-des-terminologies-de-sante/terminologies

En 2020 Ces ressources sémantiques seront rendues accessibles via un serveur multi-terminologies dans un format réutilisable par les industriels pour l'intégration dans les logiciels de professionnels de santé, en garantissant leur qualité et leur distribution sécurisée par une licence ouverte. Une évaluation sera menée pour déterminer si il convient d'utiliser la terminologie Snomed-CT ou le panel de terminologies en usage en France.

MISSION #2

L'Agence du Numérique en Santé accompagne les acteurs de l'écosystème de la e-santé et porte l'innovation en santé.

L'Agence du Numérique en Santé co-construit les projets de e-santé émergents en France et crée les conditions pour atteindre le socle minimum de services de e-santé sur l'ensemble du territoire.

L'Agence interagit en permanence avec les différents acteurs de l'écosystème, dans le cadre des concertations sur les référentiels et le déploiement des services numériques et ce, toujours en étroite collaboration avec les ARS et les GRADeS qui œuvrent dans les territoires.

Elle accompagne aussi les structures de santé sur les questions de cybersécurité ou de déploiement de l'INS, et les éditeurs à la mise en œuvre de l'ensemble des référentiels socles produits par l'Agence. Les équipes se veulent de porter tous leurs projets au plus près du terrain.

RENCONTRER, ÉCHANGER ET FORMER

Lancement de l'espace de concertation en ligne : venez partager vos idées, votre expertise et expérience !

Cette plateforme fait écho à notre volonté d'associer l'ensemble des acteurs au virage numérique du système de santé.

L'espace de concertation soutient en permanence la dynamique de partage entre toutes les parties prenantes. Tour de France du numérique en santé, concertations autour de la doctrine technique, le référentiel fonctionnel sur la télémédecine ou encore le référentiel sur la force probante des documents de santé... Les contributions de chacun ont permis d'enrichir et de faire avancer la e-santé en France.

participez.esante.gouv.fr

Paris Healthcare Week, le salon incontournable de la e-santé

L'Agence du Numérique en Santé était présente sur le salon HIT qui a réuni près de 30 000 visiteurs. Un temps d'échange et de partage incontournable avec les différents acteurs de l'écosystème de la e-santé.

ESPACE DE CONCERTATION

812
contributions
et votes en ligne

PARIS HEALTHCARE WEEK

+ de 1 000
personnes
rencontrées

La Journée Nationale des Industriels, le rendez-vous annuel de l'Agence et des industriels

Annuaire Santé, INS, cadre juridique de la e-santé, Pro Santé Connect : les équipes ont présenté les projets phares de l'Agence auprès de plus de 200 acteurs des systèmes d'information de santé.

Nouveautés cette année : une journée a été consacrée à des ateliers de travail et l'organisation du projectathon. Une rencontre qui a permis de mobiliser les industriels autour de la feuille de route du numérique en santé.

#ASIPJNI

Les industriels témoignent : «Il était temps que l'on aborde sereinement cette feuille de route. On retrouve aujourd'hui cette dynamique et cet engagement fondés sur des valeurs.»

Une plateforme de formation en ligne, pour mieux comprendre et se former à la e-santé

esante-formation.fr, c'est une plateforme de vidéos en ligne à destination de toutes les personnes souhaitant être accompagnées dans leurs projets e-santé. Elle aborde à travers des tutos courts et pédagogiques aussi bien les grands enjeux de la e-santé que les sujets demandant une expertise plus technique telle la PGSSI-S ou l'indentification des acteurs. Accessibles à tous les publics, elles sont mises à disposition de tous les acteurs de l'écosystème de la e-santé.

esante-formation.fr

En 2020 Une série de webinaires sera lancée sur les thèmes portés par l'Agence pour expliquer et interagir avec les acteurs de santé. Un appui sera apporté pour la mise en place du Guichet National de l'Innovation et des Usages en e-Santé (G_NIUS). L'Agence participera activement au salon SantExpo et poursuivra les rencontres notamment avec la Journée Nationale des Industriels.

ÊTRE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Soutenir les dynamiques territoriales dans le respect de la politique nationale

Plusieurs dispositifs d'accompagnement ont été mis en place par l'Agence, en collaboration avec les acteurs régionaux, pour animer la communauté territoriale e-santé et soutenir le développement des projets e-santé en région.

FORMATION

84
vidéos en ligne

ATELIERS CITOYENS

+ de 200
citoyens rencontrés

Pour simplifier les échanges entre et avec les régions, l'Agence du Numérique en Santé propose des référents régionaux, interlocuteurs privilégiés des acteurs de la e-santé. Ces points de contact au sein de l'Agence permettent la transmission des informations et répondent aux interrogations des acteurs en région.

Déploiement des référentiels et services numériques : accompagnement dans les territoires

Un accompagnement auprès des industriels et des établissements de santé est réalisé projet par projet, avec des pilotes puis des relais de communication et de déploiement, que ce soit pour l'Identifiant National de Santé ou les messageries sécurisées de santé par exemple.

Le Tour de France de la e-santé, à la rencontre des territoires

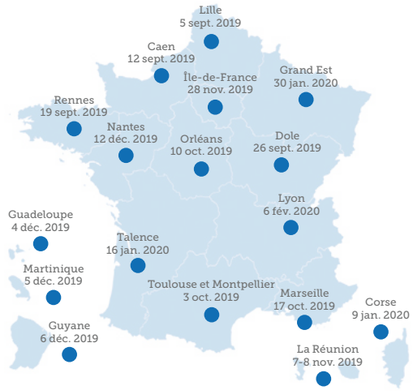

Les 17 étapes du Tour de France de la e-santé

Le Tour de France de la e-santé a débuté en septembre 2019 pour une durée de 6 mois à travers les 17 régions de France : 6 000 acteurs rencontrés et engagés, 130 heures d'échanges et de débats, 7 000 visionnages en direct, 1 150 tweets et 40 000 kms parcourus...

Des étapes qui ont suscité un véritable engagement collectif de la part de tous les acteurs, indispensable pour assurer le bon déploiement des outils numériques en France.

« Je trouve la démarche super, parfois on fait des stratégies nationales et on ne va pas se confronter au terrain. »

Pierre Ricordeau, DG ARS Occitanie

Ateliers Citoyens du numérique en santé, au plus près des usages

Les ateliers de travail ont pour objectif de récolter les attentes des usagers. Ils complètent ceux organisés par la Cnam pour définir les fonctionnalités attendues de l'espace numérique de santé (ENS), valider les principes ergonomiques, tester les premières maquettes. Cinq ateliers à travers la France ont déjà été menés autour de sujets qui touchent les usagers au quotidien : « Vos données personnelles au cœur de votre santé », « Fracture numérique et isolement », « Séniors et numérique »...

En 2020 Des actions seront renforcées dans les territoires en étudiant la possibilité d'intégrer les ARS et les GRADeS à la gouvernance de l'Agence. L'accompagnement auprès du secteur médico-social et social dans le cadre de la publication de leur feuille de route sera fortement développé. Par ailleurs, des Assises citoyennes se tiendront fin 2020.

MISSION #3

L'Agence du Numérique en Santé assiste les pouvoirs publics dans la conduite de projets numériques d'intérêt national.

À la demande des pouvoirs publics, l'Agence conduit des projets numériques d'intérêt national, tels que la mise en place du portail SI-SAMU Centre 15 sur l'ensemble du territoire, la gestion de l'espace de confiance des messageries sécurisées de santé, ou encore la mise à disposition du portail de signalement des événements sanitaires indésirables et du site d'information public en santé Santé.fr.

L'espace de confiance MSSanté, échanger par mail des données de santé en toute sécurité

MSSanté, service socle de la feuille de route du numérique en santé, est un espace d'échange sécurisé au sein duquel les professionnels de santé, du médico-social et du social, peuvent communiquer par mail des données de santé en toute sécurité.

Il permet d'échanger des messages et des documents tels que les lettres de liaison ou des comptes rendus d'hospitalisation, de consultations ou de biologie…

L'Agence a poursuivi en 2019 sa démarche d'accompagnement afin de simplifier l'intégration à l'espace de confiance aux différents acteurs :

- plus de 200 services de messageries sécurisées de santé compatibles MSSanté ;
- 21 industriels accompagnés et les éditeurs MSSanté Compatibles recensés sur le site du GIE SESAM-Vitale ;
- ouverture au médico-social avec la réalisation de deux déploiements MSSanté sur des territoires MAIA (Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer) pilotes.

L'Agence du Numérique en Santé poursuit aussi son rôle de régulateur de l'espace de confiance MSSanté, en faisant évoluer ses référentiels et contrôler leur respect.

De nombreuses formations ont été réalisées et mises en ligne sous forme de kit de déploiement à destination des établissements de santé et des laboratoires de biologie médicale.

La barre des 2 millions de mails échangés par mois dépassée en 2019 !

En 2020 Le déploiement de la messagerie sécurisée de santé sera renforcé dans le secteur sanitaire et médico-social. Le lancement d'un POC de messagerie usager est prévu pour le second semestre 2020.

SIMPHONIE

10

groupes expérimentateurs

SIMPHONIE

+ de 150

points de suivi et production

+ de 2 millions de visites soit + 214 % par rapport à 2018

Santé.fr, pour disposer d'une information fiable et utile pour la santé des usagers

La plateforme Santé.fr et son application mobile offrent des informations sur la santé et sa préservation, les pathologies, la prise en charge, l'offre de soins et de services existants notamment via un service de géolocalisation. 2019 aura été l'année du déploiement national de Santé.fr avec la mise en œuvre du widget de prévention, exportable sur les sites partenaires.

Sante.fr

En 2020

Un espace essais cliniques et un chatbot dans le domaine du médicament seront développés.

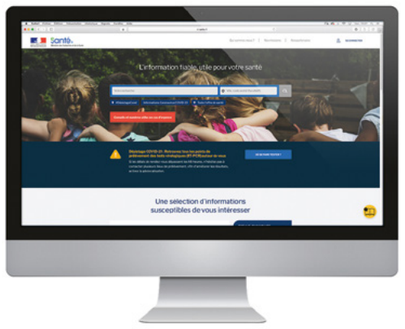

Le programme SIMPHONIE, vers la simplification des démarches administratives

Le programme SIMPHONIE piloté par le ministère chargé de la Santé aide les établissements de santé à simplifier leurs démarches administratives au bénéfice des patients et des équipes hospitalières, notamment grâce à une gestion automatisée des dossiers.

En 2019, l'Agence du Numérique en Santé a poursuivi son action de coordination de l'ensemble des acteurs engagés dans l'expérimentation du dispositif ROC et l'animation du projet au niveau national. L'Agence a également mené des travaux sur le dispositif Diapason pour préparer son déploiement au niveau national avec notamment un guide à destination des établissements de santé afin de les guider pas à pas dans sa mise en œuvre.

SI-VIC, pour mieux suivre les victimes d'attentats et de situations sanitaires exceptionnelles

Créé en 2016 suite aux attentats de Paris, l'outil SI-VIC est déclenché lors des attentats et situations sanitaires exceptionnelles. Il a pour objectif de consolider une liste unique de victimes (dénombrement et identification), de faciliter l'accompagnement des victimes par leurs proches et d'offrir une vision de l'impact de l'événement sur l'offre de soins (nombre de lits hospitaliers disponibles).

En 2020

SI-VIC permettra l'intégration de l'INS afin de renforcer le processus d'identito-vigilance.

SI-VIC

+ de 100

événements déclenchés

PSIG

18 000

signalements d'événements sanitaires indésirables effectués via le portail

Portail SI-Samu, lieu d'échange et de partage d'informations pour les Samu

Le portail SI-Samu est un lieu d'échange et de partage d'informations. Il est utilisable de façon sécurisée par tous les Samu, en salle de régulation ou en cellule de crise, à distance dans un poste médical avancé ou sur tout ordinateur configuré pour y accéder. Le portail SI-Samu permet de créer des événements, espaces communs d'échange et de partage d'informations entre les personnes concernées sur un ou plusieurs Samu dans le cadre d'une situation à risque (rencontres sportives, accident, attentat…) les impactant.

En 2020

L'année 2020 va continuer à proposer des évolutions majeures pour les Samu utilisateurs dont la fonctionnalité « Voir » qui sera mise à disposition pour permettre aux Samu d'accéder directement via le portail à des solutions de visiorégulation.

PSIG, le portail de signalement des événements sanitaires indésirables : un enjeu de santé publique

En service depuis le mois de mars 2017, PSIG devient progressivement le portail incontournable pour les signalements d'événements sanitaires indésirables à destination des agences sanitaires des ARS et des services en régions. En 2019, le portail s'est enrichi de nouveaux types de déclarations (notamment les Infections Respiratoires Aigües, et les Gastro-entérites Aigües pour les EHPAD) ainsi que de nouvelles interconnexions avec les systèmes d'information dans les services en charge du traitement des signalements.

signalement.social-sante.gouv.fr

En 2020

Le portail va s'enrichir de nouvelles interconnexions, notamment avec les SI de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Par ailleurs, l'ANS et l'ANSM mèneront une expérimentation visant à améliorer le traitement des déclarations de matério-vigilance en exploitant des techniques d'intelligence artificielle.

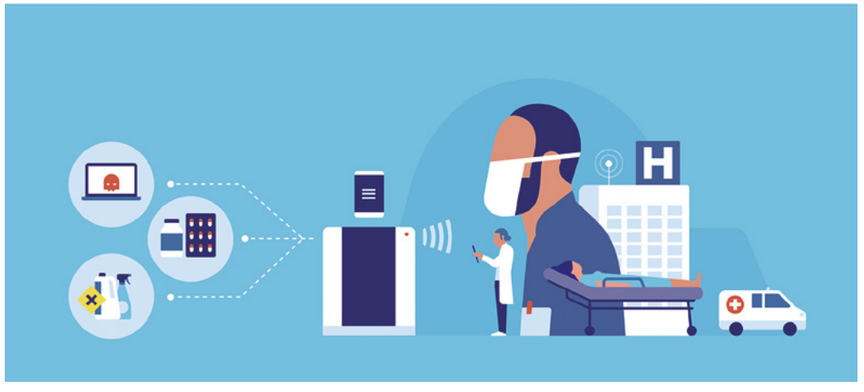

LABEL SI COMMUN MDPH

75 %

des MDPH ont déployé leur nouveau système d'information labellisé

SICAP

300 000

appels par an traités

4 MDPH autonomes et 1 nouvel éditeur obtiennent le label SI Commun MDPH

Label SI-MDPH, harmoniser les systèmes d'information des Maisons Départementales des personnes Handicapées

Dans chaque département, les systèmes d'information des Maisons Départementales des personnes Handicapées (SI-MDPH) permettent d'instruire les besoins des personnes en situation de handicap, puis de leur proposer et de suivre leurs droits et prestations auprès de différents partenaires tout au long de leur parcours. Le label SI-MDPH tend à harmoniser les SI et donc d'offrir un traitement égal à tous les usagers sur tout le territoire, de moderniser, uniformiser et simplifier les démarches.

SICAP, pour une rénovation du système d'information des centres antipoison

À la demande du ministère chargé de la Santé, l'Agence du Numérique en Santé s'est engagée dans un programme de rénovation du système d'information des centres antipoison (SICAP). Réalisé en mode agile avec une communauté métier au cœur du dispositif de rénovation, le programme a ouvert deux services majeurs en 2019. L'outil Service des Cas médicaux est utilisé 24h/24 et 7j/7 par l'ensemble des centres antipoison dans la réalisation de l'activité de réponse téléphonique à l'urgence et le suivi à distance des patients. L'outil Service Décisionnel permet de réaliser les analyses liées à la toxicovigilance au niveau régional et national et le pilotage de l'activité des centres antipoison.

En 2020 L'outil de consultation, de gestion et d'enrichissement du référentiel « Agents et Compositions » sera lancé. Cet outil est utile à l'analyse des risques liés à un cas d'exposition dans le cadre de la réponse téléphonique à l'urgence et de la toxicovigilance.

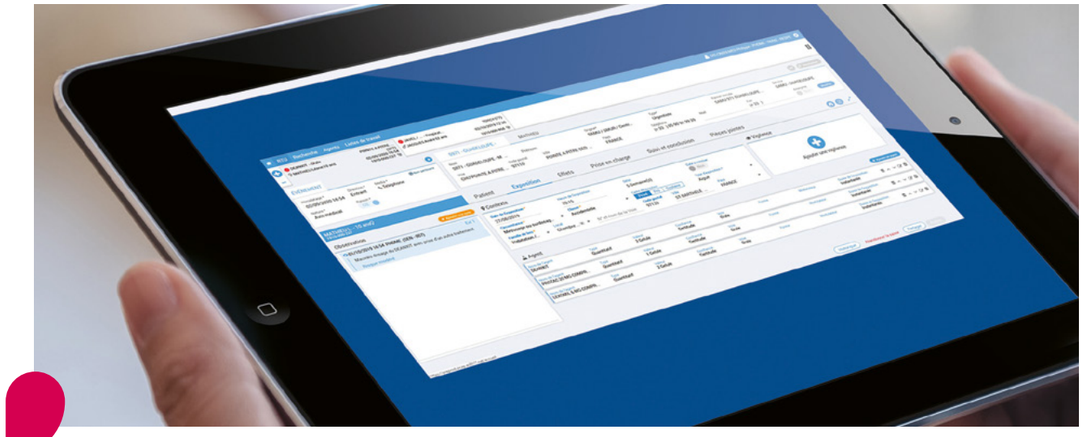

TÉLÉMÉDECINE

+ de 30

contributions à la concertation du référentiel socle

TÉLÉMÉDECINE

100

fiches descriptives des services proposés par les plateformes régionales

TÉLÉMÉDECINE

21

fiches de description des plateformes régionales de télémédecine

Télémédecine, 2019 pour faciliter un déploiement généralisé respectueux du cadre

L'Agence a réalisé et publié une étude nationale pour accompagner le déploiement de la télémédecine. Elle contient notamment un état des lieux des plateformes régionales de télémédecine, des préconisations sur les questions de sécurité et un référentiel fonctionnel socle. Ce référentiel décrit les fonctionnalités attendues des logiciels de téléconsultation et de téléexpertise et s'adresse à tout acteur souhaitant notamment en faire le développement ou l'acquisition. Il a été soumis à concertation publique et est issu d'un véritable travail de co-construction entre les différents acteurs de la santé.

Retrouvez l'étude nationale pour accompagner le déploiement de la télémédecine en ligne
esante.gouv.fr/projets-nationaux/telemedecine

Communication

E-SANTE.GOUV
10 000
pages vues par jour

L'ESSENTIEL
13 400
envois par mois

RÉSEAUX SOCIAUX
28 788
abonnés
sur Twitter

Le site esante.gouv.fr a fait peau neuve avec une navigation simplifiée et une lecture pour mobiles optimisée.

Que vous soyez patients, établissements de santé, professionnels de santé en milieu libéral, laboratoires de biologie médicale, professionnels du médico-social, éditeurs… esante.gouv.fr vous permet à présent d'avoir un accès simplifié aux informations que vous recherchez. Pour cela, nous avons amélioré les niveaux de lecture, hiérarchisé et thématisé l'information, fluidifié l'ergonomie, facilité l'accès au contenu, optimisé la lecture sur tablettes et smartphones, et modernisé le design.

L'Essentiel : tout savoir sur l'actualité de l'Agence du Numérique en Santé

Pour vous abonner, RDV sur esante.gouv.fr

L'Agence propose une lettre mensuelle électronique pour rester informé des dernières actualités, mises à jour ou encore des concertations publiques en cours. Tous les mois, un sujet est analysé et illustré par des retours d'expérience, des vidéos et des chiffres clés. Une newsletter conçue pour informer en continu les acteurs de la e-santé.

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

@esante_gouv_fr

www.linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante

La feuille de route du numérique en santé au cœur de la communication de l'Agence du Numérique en Santé

L'année 2019 aura été marquée par le lancement de la feuille de route « Accélérez le virage numérique en santé ». Au plus près de la délégation ministérielle du numérique en santé (DNS), l'Agence a été un acteur incontournable des moments phares de la feuille de route du numérique en santé rythmés autour des vingt-six actions : du lancement ministériel de la feuille de route le 25 avril, à la tenue d'ateliers citoyens et du Tour de France de la e-santé, jusqu'à l'organisation des réunions du Conseil National du numérique en Santé autour de tous les représentants de l'écosystème de e-santé.

La tenue de ces différents événements et leur couverture ont permis d'informer, de sensibiliser et d'accompagner un grand nombre d'acteurs dans l'avancement et le déploiement des actions de la feuille de route nationale sur les territoires.

Le numérique en santé avance.
AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ

esante.gouv.fr
Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits
de l'Agence du Numérique en Santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.

@esante_gouv_fr

linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante

l'agenceverte Photographies: Xavier Renauld • Rapport d'activité de l'Agence du Numérique en Santé • dépôt légal : septembre 2020

AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ

ANS - Agence du Numérique en Santé
9, rue Georges Pitard
75015 Paris
T. 01 58 45 32 50
du lundi au vendredi (hors jours fériés)
de 8h30 à 13h et de 14h à 17h